

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1329**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Elie Vignal et de la rue Emile Romanet et appartenant à la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1329**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Elie Vignal et de la rue Emile Romanet et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision du Bureau n° B-2007-5727 en date du 10 décembre 2007, la Communauté urbaine a approuvé l'acquisition de deux bandes de terrain nu appartenant à la commune de Caluire et Cuire, d'une superficie totale de 500 mètres carrés environ et dépendant de parcelles cadastrées sous les numéros 263 et 266 de la section AY.

Cette acquisition a été nécessaire à l'aménagement d'un giratoire au carrefour de l'avenue Elie Vignal et de la rue Emile Romanet, aux abords de la piscine municipale.

Il convient aujourd'hui de compléter cet aménagement par l'acquisition d'une bande de terrain nu de 89 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, dépendant d'une parcelle cadastrée sous le numéro 264 de la section AY et correspondant à la partie du trottoir située le long du bâtiment de la piscine.

Aux termes de l'accord qui a été établi, la commune de Caluire et Cuire, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder à titre purement gratuit ;

Vu ledit accord ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition à titre gratuit, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Elie Vignal et de la rue Emile Romanet à Caluire et Cuire et appartenant à la Commune.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite complémentaire fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2010.

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 1 800 € pour les frais notariés globaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.